

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 MARS 2017**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 13 mars 2017 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Monsieur MICHELOT Bernard
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur LAMALLE Christian
Monsieur FRENICHE Rafaël (à partir de la 3^{ème} question)
Madame SARANDAO Gilda
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali
Monsieur MOURON Pierre
Madame BOUCHARD Colette

POUVOIRS :

Madame LECOEUR Sylvie à Madame BRANDOLESE Véronique
Monsieur FRENICHE Rafaël à Monsieur PIGEAU Philippe (jusqu'à la 2^{ème} question)
Madame CANTIER Nadège à Madame SARANDAO Gilda
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur JOUANNE Dominique à Monsieur MOURON Pierre
Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle à Madame BOUCHARD Colette

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame MARKOWSKI Dominique

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique qu'à ce jour la Ville de Torcy n'est toujours pas destinataire des éléments financiers et fiscaux de la part de l'Etat, montant des dotations et état 1259. Cette absence peut entraîner d'avoir à différer le vote du Budget Primitif 2017 envisagé initialement lors de la séance du 27 mars 2017.

Puis, sur son invitation, le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- N° D/2017-008 : Révision annuelle du loyer du logement Boulevard du 8 Mai
- N° D/2017-009 : Résidence du Lac – Création d'un jardin d'arts – Mission d'assistance confiée à un paysagiste :
Attributaire : Cabinet de paysagistes **MAYOT et TOUSSAINT** – 17, rue des Petits Prés – 21121 DAIX
Montant de la mission : 600,00 € H.T. par vacation, dans la limite de 16 jours de travail complets, soit une rémunération de **9 600,00 € H.T.**
- N° D/2017-010 : Ecole primaire de Champ Cordet – Installation de solutions modulaires – Aide au dépôt de l'autorisation d'urbanisme :
Attributaires :
 - Architecte **M. Patrick BOUGEAULT** (SCPA PERCHE – BOUGEAULT) – 3, route de Montchanin – 71450 BLANZY
Montant de la prestation : **1 200,00 € H.T.**
 - Bureau de contrôle technique **BUREAU ALPES CONTROLES** – Parc de Valmy - 8F, rue Jeanne Barret 21000 DIJON
Montant de la prestation : **1 200,00 € H.T.**
- N° D/2017-011 : Aménagement de la place Fernand MAUMET pour l'accueil d'un marché hebdomadaire – Mission de maîtrise d'œuvre
Attributaire : Cabinet de paysagistes **MAYOT et TOUSSAINT** – 17, rue des Petits Prés – 21121 DAIX
Montant provisoire d'honoraires : **8 458,44 € H.T.**

Après examen des rapports correspondants et débat, le Conseil Municipal :

FAIT PART, à l'unanimité, de ses vives inquiétudes et réserves concernant les nouvelles modalités de délivrance de CNI en adoptant la motion de protestation suivante, débattue et complétée en séance :

MOTION PRESENTEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE TORCY

La réforme de l'organisation des préfectures, appelée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », prévoit que l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) soit confiée à certaines communes de Saône-et-Loire, d'ores et déjà équipées de bornes biométriques.

A ce jour, le département de Saône-et-Loire dispose de 34 dispositifs de recueil : 33 sont répartis dans 26 communes, auquel s'ajoute un dispositif en Préfecture.

Nous ne remettons aucunement en cause la nécessité de sécuriser les modalités de délivrance de ces titres.

Le dessaisissement de ce service de proximité à la population, nous inquiète. C'est un nouvel élément de nature à fragiliser le lien entre les citoyens et la mairie. Cette réforme porte également atteinte au symbole que représente la mairie, laquelle pourtant se voit imposer de garantir à tout moment son accessibilité.

A l'évidence, l'application de cette mesure éloignera encore davantage le service public des habitants, en obligeant certains à effectuer plusieurs kilomètres pour déposer leur demande, et autant pour retirer le titre. Dès lors, comment les personnes peu mobiles pourront-elles accéder à un service aussi indispensable.

Tout comme l'association départementale des maires de Saône-et-Loire, nous réclamons que :

- *la mise en place du dispositif soit, à défaut d'être abandonnée, reportée, afin qu'un véritable dialogue puisse avoir lieu entre l'État et les communes impactées ;*
- *le nombre de communes disposant d'un dispositif de recueil permanent soit revu à la hausse ;*
- *l'indemnisation au profit des communes concernées soit revalorisée, afin de prendre mieux en considération la charge de travail supplémentaire supportée par leurs agents ;*
- *l'État acquière un nombre satisfaisant de dispositifs mobiles afin que les communes dessaisies puissent, ponctuellement, permettre à leur population d'accéder à ce service.*

EMET un AVIS FAVORABLE au projet de création et d'exploitation d'un site contrôles destructifs et non destructifs dans le secteur aéronautique présenté par la société SAS ASCOT, sur le territoire de la Commune du Creusot, Zone Chanliau, Allée Émiland Gauthey.

Cet avis favorable donné, est assorti de la reprise de la prescription figurant dans la conclusion de l'autorité environnementale.

ACCEPTE, à l'unanimité, la résiliation de la convention de la territorialisation en cours qui lie la Ville de Torcy avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau,

APPROUVE la nouvelle convention de territorialisation remise pour l'entretien des espaces publics, élaborée par la Communauté Urbaine Creusot Montceau,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

ACCEPTE, à l'unanimité, la résiliation de la convention de mise à disposition des services de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, en cours conclue pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention proposée en lieu et place,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DECIDE, à l'unanimité, de désigner **M. Roland FUCHET**, Maire, et **Mme Sylvie LECOEUR**, Adjointe, pour représenter la Commune de Torcy au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté Urbaine Creusot – Montceau.

ADOPTE, à l'unanimité, les projets d'actions présentés pour 2017 au titre du contrat de ville 2015/2020,

APPROUVE les propositions d'attribution de financement en leur faveur, validées par le comité de pilotage du contrat de ville lors de sa réunion du 24 janvier 2017,

SOLLICITE en conséquence les subventions allouées aux actions soutenues auprès de l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, et la Caisse d'Allocations Familiales 71, pour les montants ainsi qu'ils suivent :

« L'action culturelle continue d'intégrer le quartier classé » :
Subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 8.000 €

« Le jardin d'Art(s) »
Subvention de l'État (CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) : 2.000 €
Subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 5.500 €
Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales 71 : 2.500 €

« Dé(s)tour(s) vers l'avenir » :
Subvention de l'État (CGET) : 5.000 €
Subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté : 3.000 €

« Assos'actions » :
Subvention de l'État : 3.000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de financement 2017, dès réception de la notification des subventions accordées.

Il est souligné qu'au total les actions retenues pour la Ville et le CCAS de Torcy mobilisent près de 90 000 € de subventions à recevoir.

ACCEPTE, à l'unanimité, la conclusion d'un avenant N°1 à la convention régionale de cohésion sociale et urbaine bénéficiant au projet de renouvellement urbain du quartier d'Harfleur au Creusot, et notamment son protocole de préfiguration ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à le signer ;

PREND ACTE que la Région Bourgogne-Franche-Comté pourra soutenir financièrement les autres quartiers « politique de la ville » du territoire communautaire, dans le cadre de son intervention sur les « quartiers d'intérêt local ».

Monsieur le Maire ajoute néanmoins que sur le territoire communautaire il doit être constaté un cycle de « dégraisement » du logement social puisque 279 logements sont détruits pour une restitution seulement de 50 logements au Creusot, à Montceau-les-Mines, à Montchanin et à Torcy.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de la Résidence du Lac, relative à l'année 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, agissant par délégation, à la signer avec l'État, l'OPAC de Saône-et-Loire et la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

EMET, à l'unanimité, **UN AVIS FAVORABLE** à la démolition des tours Azur et Bleuets, propriété de l'OPAC 71 (Office Public d'Aménagement et de Construction de Saône-et-Loire), implantées à Torcy,

EXIGE de la part de l'OPAC 71 en contrepartie de ces démolitions acceptées :

- la restitution de 30 logements, à construire sur la commune dès que possible,
- après le départ des derniers locataires, une fermeture propre et suivie des tours en attente de l'engagement opérationnel de leur démolition.

DECIDE, à l'unanimité, de dénommer les voies, telles qu'elles figurent sur les plans ci-annexés, ainsi qu'il suit :

a) Zone Coriolis

- Voie 1 principale d'accès (« voie serpent ») : **Avenue Gaspard-Gustave Coriolis**
- Voie 2 (« nouvelle rue de la Marquise ») : **Rue Eugène Herzog**
- Voie 3 : **Rue Évariste Galois**
- Voie 4 (« ancienne voie de la marquise ») : **Rue du Puits Louise**

b) Zone Industrielle des Ferrancins

- Voie passant devant l'entreprise CARLIER en direction de la RN 80 : **Chemin du Champ du Bois**

c) Résidence du Lac – Quartier Europe

- Petite portion de voie en impasse, située à l'extrémité du 21, Résidence du Lac où sont relevés les numéros des maisons de 1 à 6, débouchant sur la Rue du Morvan : **Allée du Centre**

DECIDE, à l'unanimité, l'acquisition auprès de l'OPAC 71 (Office Public d'Aménagement et de Construction de Saône-et-Loire) des parcelles cadastrées AM N°22 et 23 pour un montant de 30.000 €, acte en main :

- la parcelle AM N°22, d'une superficie de 880 m², correspond à l'ancienne épicerie du bourg, en mauvais état, et ses dépendances, dans le même état ;

- la parcelle AM N°23, d'une superficie de 2.512 m², correspond au terrain attenant actuellement en nature de pré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document s'y afférent,

DIT que cette opération d'achat foncier figure en section d'investissement du budget principal 2017, affectée sur le programme N° 115002 – Vieux Bourg – Achat ancienne épicerie et étude éco quartier, à l'article 2138 – Autres constructions,

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter l'aide régionale devant faciliter la réalisation de cette acquisition au titre de la convention Eco-village que la Ville de Torcy a contractualisée avec la Région Bourgogne Franche Comté.

APPROUVE, à l'unanimité, le lancement d'une étude de faisabilité technique et financière sur le secteur du Vieux Bourg, dans le périmètre immédiat de l'église, en vue de sa revitalisation,

CONFIE la réalisation de cette étude de faisabilité à un groupement pluridisciplinaire composé des cabinets de géomètres **Laubérat-Javouhey** (71200 – Le Creusot) et d'urbaniste **Tracés Urbains** (75014 – Paris), et de l'**OPAC 71** (Office Public d'Aménagement et de Construction de Saône-et-Loire), mandataire, lequel assure la conduite des travaux, pour un montant total de mission s'élevant à **17.962,20 € H.T.**,

DIT que le paiement de l'étude sera porté en section d'investissement du budget principal 2017 au Programme N° 115002 Vieux Bourg – Achat ancienne épicerie et étude éco quartier, à l'article 2031 – Frais d'études.

DECIDE, à l'unanimité :

- d'adopter l'ouverture d'une autorisation de programme avec des crédits de paiement pluriannuels dédiée aux travaux de construction d'un habitat adapté pour personnes âgées à Torcy, dont une première tranche de 10 logements,
- de fixer le montant de cette autorisation de programme à 1.900.000 €, les crédits de paiement étant répartis de la manière suivante :
 - 2017 : 120.000 €
 - 2018 : 570.000 €
 - 2019 : 960.000 €
 - 2020 : 250.000 €

APPROUVE, à l'unanimité, les conditions de mise à disposition anticipée par convention du foncier appartenant à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à l'OPAC 71 figurant dans le périmètre d'études des projets portés ou soutenus par la ville : construction d'une résidence seniors, reconversion du site du centre commercial du Pilon en programme d'habitat de mixité sociale, aménagement des terrains d'assiette des tours Azur et Bleuet après démolition,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer cette convention de mise à disposition anticipée du foncier, ainsi que tous actes et autres documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

APPROUVE, à l'unanimité, suite au reclassement des personnels la nécessaire mise à jour du tableau des effectifs communaux au 1^{er} janvier 2017 ;

ADOPTE la modification du tableau des effectifs communaux, arrêté au 31 mars 2017,

PRECISE que les crédits de dépenses suffisants seront prévus en section de fonctionnement du budget principal 2017, chapitre 012 – Charges de personnel.

ADOPTE, à l'unanimité, la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction mise à jour figurant ci-après,

CONCESSIONS DE LOGEMENTS DE FONCTION – VILLE DE TORCY (71210)

Délibération N°D/2017-027 en date du 13 mars 2017

Situation du logement	Fonction	Obligations liées à l'octroi du logement	Cadre d'emploi	Nécessité Absolue de Service (NAS)	Convention d'Occupation Précaire (COP)	Si COP montant du loyer et de l'abattement	Si COP dates début-fin	Logement vacant ou affecté à un autre usage (à préciser)
Logement au dessus de l'agence postale (1 ^{er} étage) – Avenue de Bourgogne	Concierge	Pour des raisons de sécurité des bâtiments municipaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	X				
Logement (loué à l'OPAC 71) – 9 Avenue de Bourgogne	Concierge	Pour des raisons de sécurité des bâtiments municipaux	Agent de maîtrise	X				

RAPPORTE la délibération N°D/2003-032 du 28 février 2003 évoquant ce sujet,

APPROUVE les nouvelles conditions d'attribution des logements de fonctions définies pour les agents de la ville.

Une interruption de séance d'une durée de quinze minutes est proposée par Monsieur le Maire à 20 h 13.

A 20 h 30, la séance reprend.

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Annexe « Développement résidentiel du Bourg – Domaine des Bourbons » dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget Annexe « Habitat et Renouvellement Urbain du centre-ville » dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2016 – Budget Principal,
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses : 75 976,82 € ; recettes : 238 244,00 €),
- d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2016, figurant en annexe [N° II (a)].

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2016 – Budget Annexe « Développement résidentiel du bourg – Domaine des Bourbons »,
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses : 0,00 € ; recettes : 0,00 €),
- d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2016, figurant en annexe [N° 11 (b)].

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2016 – Budget Annexe « Habitat et Renouveau Urbain du centre-ville »,
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses : 0,00 € ; recettes : 0,00 €),
- d'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2016, figurant en annexe [N° 11 (c)].

DECIDE, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, de renouveler l'adhésion de la Ville de Torcy, pour les montants indiqués, à :

VPT 71 – Vétos Pour Tous 71 (150,00 €)
ASSOCIATION DES MAIRES DE SAONE-ET-LOIRE (871,34 €)
CLUB MAGEL : (40,00 €)
TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (4.303,00 €)
CAUE 71(356,00 €)
CONSEIL GENERAL DE SAONE-ET-LOIRE – Fonds de Solidarité Logement (1.084,65 €)
Réseau Bourguignon du Spectacle Vivant AFFLUENCES (50,00 €)
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) (351,76 €)
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Base Nautique et de Plein Air LE CREUSOT-TORCY (5.999,25 €)
Comité des Œuvres Sociales de la Communauté Urbaine CREUSOT-MONTCEAU (16.190,30 €)

ACCEPTE par conséquent de verser les cotisations ou subvention afférentes à ces adhésions, dont les montants seront imputés aux articles 6281 – Concours divers, 6554 – Contributions aux organismes de regroupement et 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, figurant en section de fonctionnement du budget principal de la collectivité,

DIT que ces versements interviendront après réception d'un appel à cotisation des organismes précités.

DECIDE, à l'unanimité, de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la Ville de Torcy pour l'exercice 2017 :

- Budget Principal
- Budgets Annexes « Développement résidentiel du Bourg – Domaine des Bourbons » et « Habitat et Renouveau Urbain du centre-ville »

à l'appui de la note ci-annexée.

Monsieur le Maire souligne que la Ville de Torcy est écartée du soutien financier de l'Etat au titre de la DTER, ce qui est vécu comme une vraie injustice fiscale. Quatre communes seulement du département de Saône et Loire se trouvent dans cette situation.

M. Christian LANDRE, 2^{ème} Adjoint, déclare que s'il se félicite de la mise en œuvre d'une opération de lotissement pour développer l'attractivité de Torcy, sa localisation dans le secteur Bourbon – La Rotonde peut être contestée. Il ne faut pas omettre la réalité des pollutions sonores apportées par le carrefour routier et, notamment la RN 80, et celles émanant des entreprises industrielles, sans oublier celles provenant de la décharge et de CMR (insupportables en ce moment).

INFORMATIONS DIVERSES :

- Ouverture au public du restaurant d'enfants le 06 mars 2017,
- Exécution budgétaire 2017 de la CUCM au profit de la Ville de Torcy,
- Arrêté préfectoral N° DLPE/BENV-2017-12-4 du 10 janvier 2017 relatif aux prescriptions complémentaires concernant la société SUEZ RV CENTRE EST à Torcy,
- Arrêté préfectoral N° DLPE/BENV-2017-12-2 du 10 janvier 2017 relatif aux prescriptions complémentaires concernant la société CREUSOT MONTCEAU RECYCLAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à TORCY, le 11 mai 2017

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,